

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**16 NOVEMBRE 2009
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 novembre 2009, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *DGA, secteur développement*
Me Marc Giard, *DGA, secteur administration et greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations aux élus
- Demande de changement de la géométrie de l'intersection de la rue de la Gabelle et du chemin du Petit-Bois avec la route 132
- Demande de report de l'achat de feux de circulation pour cette intersection
- Demande de considération des conditions particulières du vieux-village (rues étroites) dans la location ou l'achat d'un nouveau camion échelle
- Demande d'allocation d'habitation à loyer modique pour la nouvelle résidence pour personnes âgées autonomes avec services à construire près du cimetière
- Raison motivant la permission au règlement de zonage d'aménager un bâtiment de 5 à 6 étages pour la zone visée pour l'implantation d'une résidence pour personnes âgées autonomes
- Proposition de terrain alternatif pour l'installation d'une maison pour personnes âgées autonomes avec services.

Fin de la première période de questions des contribuables.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2009-367 Approbation procès-verbal, séance générale du 1^{er} octobre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1^{er} octobre 2009 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier.

Adoptée

2009-368 Approbation procès-verbal, séance spéciale 10 novembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 10 novembre 2009 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier.

Adoptée

20 h 17 *Monsieur le conseiller Joël Beauchemin déclare son intérêt dans le point suivant et sort de la salle sans participer aux délibérations.*

2009-369 Approbation des comptes, octobre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2009 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 10244 à 10681 et paiements électroniques)</i>	2 147 069,86 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 1240 à 1266)</i>	1 484 612,30 \$
Fonds de roulement : <i>(chèques 497 à 499)</i>	42 322,26 \$

Certificat de la trésorière numéro 2033

Adoptée.

20 h 18 *Monsieur le conseiller Joël Beauchemin réintègre son siège.*

RÈGLEMENTS

A-2009-42 Avis de motion - Règlement 631-10 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-10 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

A-2009-43 Avis de motion – Règlement 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastique et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastiques et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet.

2009-370 Adoption – Premier projet de règlement 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastique et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastiques et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I 208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet soit et est adopté.

Adoptée

2009-371 Adoption – Règlement 707-1 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la superficie maximale autorisée pour certains types d'enseignes dans les zones C-209, C-226, C-228, I-207, I-208 et I-227 dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet et afin de modifier les exigences relatives aux matériaux de parement des murs des bâtiments dans les zones I-207, I-208 et I-227

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-1 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'augmenter la superficie maximale de certains types d'enseignes dans les zones C-209, C-226, C-228, I-207, I-208 et I-227 dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet et modifiant les exigences relatives aux matériaux de parement des murs des bâtiments dans les zones I-207, I 208 et I-227.

Adoptée.

2009-372 Adoption – Règlement 709-1 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes relatives à la quantité de membres du personnel dans les établissements où s’effectue de la garde d’enfants et afin de modifier les normes relatives à la construction de murs mitoyens pour les habitations

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-1 modifiant le règlement 709 modifiant les normes relatives à la quantité de membres du personnel dans les établissements où s’effectue de la garde d’enfants et modifiant les normes relatives à la construction de murs mitoyens pour les habitations.

Adoptée.

2009-373 Adoption – Règlement 715-1 modifiant le règlement 715 concernant les travaux de réhabilitation de la conduite d’égout en arrière lot de la rue Sainte-Anne afin de modifier la répartition locale entre les parties privatives de bâtiment de condominiums verticaux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 715-1 modifiant le règlement 715 concernant les travaux de réhabilitation de la conduite d’égout en arrière lot de la rue Sainte-Anne afin de modifier la répartition locale entre les parties privatives de bâtiment de condominiums verticaux.

Adoptée.

2009-374 Adoption – Règlement 722 modifiant le règlement numéro 648 afin d’assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d’urbanisme

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 722 modifiant le règlement numéro 648 afin d’assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d’urbanisme.

Adoptée.

DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

**2009-375 Dérogation mineure n° 0960-30-1999
175, rue Sainte-Anne – zone P-635 - Bâtiment accessoire**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 3 novembre 2009 ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 30 octobre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 0960-30-1999 à l'effet de porter le nombre de bâtiments accessoires à trois sur un même terrain, de réduire la marge latérale de 4.5 mètres à 1.5 mètre pour la construction d'un bâtiment accessoire et de permettre que le parement des murs dudit bâtiment ne contienne aucun matériau de classe 1 (maçonnerie) alors que la réglementation demande une portion minimale de 50%.

Le terrain porte le numéro de lot 119 du cadastre officiel du village de Varennes, dans la zone P-635.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

**2009-376 Dérogation mineure n° 1058-24-6740
Chemin du Petit-Bois – zones A-213 et A-214
Construction bâtiment agricole**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction des marges et la distance exigée entre une marquise et une ligne de terrain, pour la construction d'une serre ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.09-11-73, adoptée le 11 novembre 2009, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 30 octobre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 1058-24-6740 à l'effet de réduire la marge latérale minimale à 6,7 m et les marges latérales totales minimales à 16,7 m et la distance minimale entre une marquise et une ligne

de terrain à 3 m, le tout en vue de la construction d'une serre, sous réserve des trois conditions énumérées à la résolution CCUE 09-11-73.

Nonobstant ce qui précède, le conseil refuse la dérogation visant la réduction de la marge avant minimale.

Le terrain porte le numéro de lot P-105 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans les zone A-213 et A-214.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2009-377 Usages conditionnels n° 1059-06-0424
Transformation d'une habitation unifamiliale par l'ajout d'un logement complémentaire au 2100, rue Pelletier**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la transformation d'une habitation unifamiliale ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 30 octobre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 09-10-68 du 27 octobre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction pour l'aménagement d'un logement complémentaire au 2100, rue Pelletier, sur le lot 77-87 dans la zone H-416 et ce, conformément au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2009-378 Usages conditionnels n° 1361-83-8035
Construction d'une habitation unifamiliale comportant un logement complémentaire - 3458, rang de Picardie**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale comportant un logement complémentaire ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 30 octobre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 09-10-69 du 27 octobre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée comportant un logement complémentaire, au 3458, rang de Picardie, sur le lot P-230, dans la zone A-302 et ce, conformément aux plans UR-2009-1131A3 à UR-2009-1131A6 ; le tout conformément au règlement 710 relatif les usages conditionnels.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2009-379 Usages conditionnels - Installation d'une antenne de télécommunications
Chemin de la Pointe-aux-Pruches, lot P-233**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la construction d'une antenne de télécommunication d'une hauteur d'environ 50 m ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 30 octobre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 09-07-49 du 7 juillet 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction à Rogers Communications inc. pour l'érection d'une antenne de télécommunication d'une hauteur d'environ 50 m pour un réseau de téléphonie sans fil, sur une partie du lot 233 située dans le secteur du chemin de la Pointe-aux-Pruches et ce, conformément aux plans UR-2009-1122A2 et UR-2009-1122A3 et au règlement numéro 710 relatif aux usages conditionnels.

La présente résolution amende la résolution 2009-355 adopté le 1^{er} octobre 2009.

Adoptée.

MANDATS ET CONTRATS

**2009-380 Mandat Services professionnels – Projet domiciliaire Picardie
BPR Infrastructure inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels relativement au projet domiciliaire Picardie ;

Considérant la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 10 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels relativement au projet domiciliaire Picardie soit accordé à la firme *BPR Infrastructure inc* de Boucherville, ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 23 septembre 2009, pour un montant total de 76 924,31 \$, incluant les taxes, sous réserve du versement d'une garantie financière du promoteur, 9179-9049 Québec inc., et du dépôt d'une résolution confirmant son accord audit contrat.

D'autoriser la firme *BPR Infrastructure inc.* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Lajemmerais, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet domiciliaire Picardie.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

**2009-381 Renouvellement contrats de soutien technique
Logiciels et entretien des serveurs, année 2010
GFI Solutions d'affaires**

Considérant que la Ville de Varennes doit retenir les services d'une firme pour le soutien technique de ses logiciels d'applications financières et pour ses serveurs informatiques ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le contrat de soutien technique de logiciels informatiques d'applications financières et d'entretien des serveurs informatiques concernés pour 2010, pour des montants respectifs de 23 716,49 \$ et de 5 850 \$, plus taxes applicables, avec la compagnie *GFI Solutions d'affaires* de Montréal ;

D'autoriser madame Denise Beauchemin, trésorière, à signer le renouvellement dudit contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Adoptée.

**2009-382 Feux de circulation - Route 132 / chemin du Petit-Bois / rue de la Gabelle
Adjudication des contrats**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de feux de remplacement à être installés au carrefour Route 132 / chemin du Petit-Bois / rue de la Gabelle, auprès de *Logisig inc.* et de *Tassimco inc.* pour des montants respectifs de 1 998 \$ et de 20 410 \$, plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2032

Adoptée.

**2009-383 Location d'une échelle aérienne temporaire, Service de Sécurité incendie
Autorisation de dépense : Techno Feu inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 4 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Techno Feu inc.* de St-François-du-Lac, la fourniture en location d'un véhicule échelle pour le Service de Sécurité Incendie, pour un montant de 2 500 \$, plus taxes, par mois, conditionnellement à un transfert budgétaire, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

D'autoriser Me Marc Giard, DGA, secteur administration et greffier, à signer le contrat de location dudit véhicule au nom de la Ville de Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 2034 (portion 2009)

Adoptée.

**2009-384 Réhabilitation de la rue Jules-Phaneuf
Approbation de coûts excédentaires – Construction DJL inc.**

Considérant les contrats adjugés à Construction DJL inc. et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 5 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 46 536,14 \$, plus taxes, à *Construction DJL inc.*, en coûts excédentaires pour les travaux de réhabilitation de la rue Jules-Phaneuf ; cette dépense est imputable au règlement 704.

Certificat de la trésorière numéro 2035

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-385 Nomination des maires suppléants

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la fonction de maire suppléant soit attribuée pour des périodes de trois mois, de la façon suivante :

Période	Maire suppléant
Novembre, décembre 2009 et janvier 2010	<i>M. le conseiller Joël Beauchemin</i>
Février, mars et avril 2010	<i>M^{me} la conseillère Lyne Beaulieu</i>
Mai, juin et juillet 2010	<i>M. le conseiller Francis Rinfret</i>
Août, septembre et octobre 2010	<i>M. le conseiller Denis Le Blanc</i>
Novembre, décembre 2010 et janvier 2011	<i>M. le conseiller Bruno Desjarlais</i>
Février, mars et avril 2011	<i>M^{me} la conseillère Natalie Parent</i>
Mai, juin et juillet 2011	<i>M. le conseiller Gaétan Marcil</i>
Août, septembre et octobre 2011	<i>M^{me} la conseillère Brigitte Collin</i>

Adoptée.

2009-386 Nomination au conseil d'administration de la RIEP

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse, monsieur le conseiller Denis Le Blanc et madame la conseillère Brigitte Collin soient désignés comme représentants de la Ville de Varennes au conseil d'administration de la *Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable* à compter des présentes et que monsieur le conseiller Bruno Desjarlais soit nommé substitut sur ledit conseil d'administration.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

2009-387 Délégation au conseil d'administration de Varennes Développement

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer pour siéger au conseil d'administration de *Varennes Développement* monsieur le maire Martin Damphousse, monsieur le

conseiller Denis Le Blanc et madame la conseillère Natalie Parent, à compter des présentes.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

2009-388 Nomination au conseil d'administration de la SOVGEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Gaétan Marcil soient désignés à titre de représentants de la Ville de Varennes au conseil d'administration de la *Société Varennoise de Gestion d'Équipements communautaires (SOVGEC)* à compter des présentes.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

2009-389 Délégation du conseil au CCUE et au Comité de démolition

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'à compter des présentes

Madame la conseillère Brigitte Collin soit nommée présidente du *Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement* de la Ville de Varennes et que madame la conseillère Natalie Parent soit nommée vice-présidente ;

Monsieur le conseiller Joël Beauchemin ainsi que mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin soient nommés membres du *Comité de démolition* et que monsieur le conseiller Denis Le Blanc soit nommé substitut.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

**2009-390 Application des règlements - Délégation
Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**

Considérant l'entrée en vigueur, le 11 septembre 2009, des règlements d'urbanisme de la ville de Varennes;

Considérant que l'administration et l'application de l'ensemble de ces règlements d'urbanisme relèvent du fonctionnaire désigné mentionné à l'article 14 du règlement numéro 711 de permis et certificats;

Considérant que les membres du service de l'urbanisme et de l'environnement doivent également agir comme fonctionnaire désigné, autorité compétente, inspecteur municipal ou officier responsable au sens de plusieurs autres règlements dont l'application relève de ce service et qu'il y a lieu de regrouper ces nominations dans une même résolution afin d'en faciliter le suivi et la gestion ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes soient nommées fonctionnaire désigné, officier responsable, inspecteur municipal ou autorité compétente, selon le cas, pouvant appliquer les règlements suivants et, par conséquent, qu'elles soient autorisées à émettre des constats d'infraction:

Denis Marchand, directeur service de l'urbanisme et de l'environnement
Judith Bonvouloir, inspectrice municipale et chef d'équipe
Jacques Gagnon, aménagiste
Jean-François Lusignan, inspecteur municipal
France Petit, inspectrice municipale
Francis Côté, inspecteur municipal
Mathieu Vallée, inspecteur municipal ;

Règlements adoptés par la Ville de Varennes :

- règlement de zonage numéro 707 et ses amendements;
- règlement de lotissement numéro 708 et ses amendements;
- règlement de construction numéro 709 et ses amendements;
- règlements sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 515 et 690, ainsi que leurs amendements;
- règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 et ses amendements;
- règlement de permis et certificats numéro 711 et ses amendements;
- règlement numéro 369 et ses amendements concernant les voies prioritaires réservées aux véhicules d'urgence sur certains emplacements;
- règlement numéro 480 et ses amendements relatif aux animaux;
- règlement numéro 516 et ses amendements concernant la préservation des nuisances causées par l'herbe à poux et les mauvaises herbes;
- règlement numéro 529 et ses amendements concernant les nuisances;
- règlement numéro 545 et ses amendements concernant la sollicitation, les commerçants itinérants et les colporteurs;
- règlement numéro 587 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal;
- règlement numéro 641 et ses amendements sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de la ville de Varennes;
- règlement numéro 661 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- règlement relatif à la démolition des bâtiments principaux numéro 668 et ses amendements;
- règlement numéro 703, ses amendements et tout règlement adopté subséquemment prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours d'une année.

Règlement adopté par la communauté métropolitaine de Montréal :

- Règlement sur l'assainissement des eaux numéro 2008-47 et ses amendements.

Adoptée.

**2009-391 Autorisation de signatures
Chèques, effets négociables et autres instruments de paiement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes mentionnées en annexe sont expressément autorisées à signer, conjointement avec le trésorier ou en son absence le trésorier adjoint, tous les chèques, effets négociables ou autres instruments de paiement ou demandes de tels instruments, pour les besoins de la Ville.

Adoptée.

**2009-392 Autorisation de travaux par Hydro-Québec
Projet domiciliaire Varennes-sur-le-Fleuve**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer à Hydro-Québec 50% du coût estimé des travaux à être exécutés dans le cadre du projet domiciliaire Varennes-sur-le-Fleuve de 192 habitations, soit un montant de 236 983,88 \$, incluant les taxes; ladite dépense est assujettie au règlement d'emprunt numéro 695.

De ratifier l'engagement pris à cet effet par le greffier, Me Marc Giard, le 27 octobre 2009.

Certificat de la trésorière numéro 2036

Adoptée.

2009-393 Transferts budgétaires 2009

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 151 068 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 10 novembre 2009 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2009-394 Location des droits – Terres agricoles des Américains
Reconduction des baux**

Considérant que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possède dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à

209, 211, 213, 215 à 222, 226, 227, 321, 328, 340, 351, 366, 378, 388 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes deviennent échus au 31 octobre 2009 ;

Considérant que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux aux mêmes conditions (à l'exception du terme et des dates de paiement) ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme et des dates de paiement, soit le premier versement de 50 % le 1^{er} décembre 2009 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2010, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varennes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,95 arpents)	19 165,50 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	4 615,20 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	13 754,70 \$
Ferme Normand Jodoin inc.	211, 366 (105,77 arpents)	9 519,30 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	5 400,00 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	4 501,80 \$
M. Alain Hébert	321, 328 (83,96 arpents)	7 556,40 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388 et 399 (612,71 arpents)	55 143,90 \$

Il est de plus résolu que le conseil municipal accepte le transfert de bail de « Les Fermes Larose senc » pour « Les Fermes Wilfrid Larose inc. ».

Adoptée.

2009-395 Dépôt d'un mémoire de la Ville de Varennes portant sur l'intégration de la 4^e et de la 5^e secondaire à l'école secondaire Le Carrefour

Considérant que le conseil municipal de la Ville Varennes a convenu de prendre position dans le dossier d'intégration des niveaux 4 et 5 à l'école secondaire Le Carrefour par l'adoption de la résolution 2009-128 le 6 avril 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le contenu du « Mémoire de la Ville de Varennes portant sur l'intégration de la 4^e et de la 5^e secondaire à l'école secondaire Le Carrefour » annexé à la présente ;

De ratifier le dépôt dudit mémoire à la Commission scolaire des Patriotes en date du 10 novembre 2009.

Adoptée.

**2009-396 Règlement numéro 716 – Emprunt temporaire
Caisse Centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 716 décrétant l'achat de terrains de la Fabrique Sainte-Anne de Varennes et l'exécution de travaux divers sur lesdits terrains et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 320 000 \$, représentant la totalité de l'emprunt autorisé par le MAMROT au règlement numéro 716, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

20 h 49 Monsieur le conseiller Denis Le Blanc déclare son intérêt dans le point suivant et sort de la salle sans participer aux délibérations.

**2009-397 Achat des terrains de la Fabrique Sainte-Anne de Varennes
Autorisation de signature**

Considérant l'adoption des résolutions 2009-264 et 2009-298 ratifiant l'achat de terrains de la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne de Varennes et un contrat de prêt;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque au montant de 225 000 \$, plus taxes applicables le cas échéant, au nom de la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne de Varennes, afin de conclure ladite transaction ; cette dépense est affectée au règlement n^o 716.

D'autoriser monsieur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

20 h 50 Monsieur le conseiller Denis Le Blanc réintègre son siège.

2009-398 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2009-11 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 11 novembre 2009.

Adoptée.

2009-399 Certificat d'autorisation PIIA n° 0959-59-9479 Installation d'une enseigne sur marquise 2191, route Marie-Victorin – zone C-605

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 09-10-66 du 27 octobre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-59-9479 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur marquise pour le bâtiment principal sis au 2191, route Marie-Victorin et ce, conformément au plan UR-2009-1127.

Adoptée.

2009-400 Financement par obligations – 1^{er} décembre 2009 – 2 320 000 \$ Adjudication : Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. / BMO Nesbitt Burns inc.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 635, 637, 638, 697, 701, 702, 705 et 704, Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} décembre 2009, au montant de 2 320 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci dessous :

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montants	Taux	Échéance	Coût réel
.		123 000 \$	1,00%	01-12-2010	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. / BMO Nesbitt Burns inc.	98,67003	128 000 \$	1,40%	01-12-2011	3,25354 %
		133 000 \$	2,20%	01-12-2012	
		139 000 \$	2,70%	01-12-2013	
		1 797 000 \$	3,05%	01-12-2014	

Marchés mondiaux CIBC inc.	98,42700	123 000 \$	1,00%	01-12-2010	3,27159 %
		128 000 \$	1,50%	01-12-2011	
		133 000 \$	2,25%	01-12-2012	
		139 000 \$	2,65%	01-12-2013	
		1 797 000 \$	3,00%	01-12-2014	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,64800	123 000 \$	1,00%	01-12-2010	3,30724 %
		128 000 \$	1,50%	01-12-2011	
		133 000 \$	2,25%	01-12-2012	
		139 000 \$	2,70%	01-12-2013	
		1 797 000 \$	3,10%	01-12-2014	
Financière Banque Nationale inc.	98,62000	123 000 \$	1,20%	01-12-2010	3,36180 %
		128 000 \$	1,45%	01-12-2011	
		133 000 \$	2,25%	01-12-2012	
		139 000 \$	2,75%	01-12-2013	
		1 797 000 \$	3,15%	01-12-2014	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,32130	123 000 \$	1,20%	01-12-2010	3,59381 %
		128 000 \$	1,75%	01-12-2011	
		133 000 \$	2,45%	01-12-2012	
		139 000 \$	2,95%	01-12-2013	
		1 797 000 \$	3,30%	01-12-2014	

ATTENDU QUE l'offre provenant de *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. / BMO Nesbitt Burns inc.* s'est avérée la plus avantageuse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 320 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. / BMO Nesbitt Burns inc. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 320 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
635	512 600
637	487 200
638	446 700
697	38 500
701	280 000
702	50 000
705	230 000
704	275 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 320 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} décembre 2009;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Centrale Desjardins, 1, Complexe Desjardins, bureau 2822, Montréal, Québec H5B 1B3 ;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

QUE la Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

**2009-402 Financement par obligations – 1^{er} décembre 2009 – 2 320 000 \$
Terme 5 ans**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 320 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 635, 637, 638, 697, 701, 702, 705 et 704, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} décembre 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 635, 637, 638, 701, 702, 705 et 704, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2009-403 Financement par obligations – 1^{er} décembre 2009 – 2 320 000 \$
Terme additionnel**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes aura, le 23 novembre 2009, un montant de 1 513 000\$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 935 000 \$, pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 635, 637 et 638:

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 66 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 446 500 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1^{er} décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varenne emprunte 1 446 500 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée.

**2009-404 Acquisition d'une servitude d'égout sanitaire
2240, boul. René-Gaultier – lot 74-609**

Considérant la construction de deux immeubles à logements sur le lot 74-609 entraînant le déplacement de la conduite d'égout existante ;

Considérant l'absence de servitude pour assurer le maintien, l'entretien et la réparation de ladite conduite ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes mandate Me Nathalie Jodoin, notaire, pour l'élaboration du contrat de servitude ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants.

- Félicitations aux nouveaux élus
- Atribus non installé dans la cour du garage municipal
- Tarification des travaux d'enfouissement des utilités publiques dans le projet *Varennes-sur-le-Fleuve*
- Risque de friction et de conflit avec le milieu agricole par le rapprochement des résidences de la zone agricole
- Consommation d'eau au parc Ki-Ri et demande d'installation d'un panneau invitant l'utilisation raisonnable des jeux d'eau
- Demande d'installation d'une pancarte rappelant l'interdiction de chiens au parc Ki-Ri, sur la rue Michel-Messier
- Intention du Conseil municipal quant au maintien de trottoirs dans les reconstructions de rues prévues dans le Vieux-Varennes
- Nomination aux commissions et comités de la Ville
- Demande à la Commission de toponymie de nommer l'espace parc se situant entre la rue du Souvenir, la route 132 et la rue de l'Aqueduc
- Demande du dépôt des sources de financement et des dépenses électorales du Parti Durable – Équipe Damphousse
- Raison motivant le maintien de 2 trottoirs lors de la reconstruction de la rue Frontenac
- Problématique à la traverse piétonnière devant le parc Ki-Ri, sur la rue Michel-Messier
- Niveau de la nouvelle rue Frontenac.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 30.

Le maire,

Le greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA